

Chères adhérentes, chers adhérents,

Je souhaite vous exposer deux problèmes que nous rencontrons aujourd'hui après cette très longue période difficile de pandémie durant laquelle nous avons assoupli nos règles de fonctionnement. Bien qu'un peu long, je vous remercie par avance de prendre le temps de lire attentivement ce message.

Annulation d'une sortie

Bien que le nombre d'adhérents ait augmenté en grande partie grâce à vous (bouche à oreille) et aussi par des opérations de communication, le nombre de participants aux différentes sorties est parfois insuffisant pour assurer un tarif individuel raisonnable et pour couvrir le prix global de la sortie, en particulier le coût du transport qui est de plus en plus lourd (effet conjugué de la situation sanitaire et de l'augmentation du coût de l'énergie). Aussi, dorénavant nous indiquerons dans nos descriptifs, le nombre minimum de participants requis et la date limite d'inscription.

En deçà de ce nombre, nous annulerons la sortie et bien entendu, nous vous informerons et nous détruirons vos chèques.

Réservation et annulation de réservation

Depuis quelque temps, nous constatons une augmentation des annulations de réservation dans des délais si courts, deux jours avant ou le jour même de la sortie, qu'il nous est difficile voire impossible de trouver des remplaçants.

De plus pour certaines de ces annulations, l'adhérent n'a pas réglé sa participation ; or nous avons réglé nos prestataires généralement dans les 2 ou 3 ou semaines précédant la sortie ; par conséquent, c'est en prélevant sur le montant des cotisations annuelles que nous compensons ces non paiements des participants.

Comme je le disais en introduction, nos règles d'inscription ont été adaptées à la situation ; en effet nous avons supprimé les séances trimestrielles d'inscription et paiement rue de Marcoussis et la plupart des demandes d'inscription se sont faites par email, sms ou téléphone avec des paiements le plus souvent par courrier déposé à la mairie voire remis dans le car le jour même de la sortie.

Aussi nous allons remettre en vigueur notre mode de fonctionnement antérieur à la pandémie et qui a fait ses preuves :

- **Inscription : dès la saison 2022/2023 nous allons rétablir les séances trimestrielles d'inscription rue de Marcoussis à Limours ; néanmoins, les inscriptions par courrier, email ou sms restent possibles pour les personnes ne pouvant s'y rendre. A noter que les dates limite d'inscription figureront désormais dans nos programmes.**
- **Règlement : il devra intervenir dès l'inscription. Bien sûr vos chèques seront remis en banque, comme par le passé, 2 semaines avant la date de sortie et 4 à 6 semaines pour les spectacles que nous devons régler très à l'avance**
- **Annulation de participation : les remboursements éventuels sont régis par le règlement intérieur de LOCUPALI :**

« L'annulation de votre participation à une sortie entraîne des problèmes financiers et d'organisation (remplissage du car, repas réservés, théâtre déjà réglé...). L'association doit être informée de votre annulation au plus tard 2 semaines avant la date de la sortie.

Si vous pouvez être remplacé grâce à la liste d'attente de la sortie ou si vous vous êtes fait remplacer par un adhérent ou par un ami, le remboursement se fera à 100%. Dans le cas contraire, vous serez remboursé à 50 % du montant de la sortie.

Toute personne ne prévenant pas de son absence dans le délai imparti (2 semaines avant) ne sera pas remboursée et si sa participation n'avait pas été réglée elle restera due.

Les cas exceptionnels seront étudiés dans les meilleurs délais par la Présidente, le Trésorier et l'Organisateur (trice) de la sortie ».

Je vous remercie de nous aider à réactualiser ces mesures qui par ailleurs soulageront les efforts de nos organisateurs et de notre trésorier.

Bien amicalement

Danielle Doppler

Présidente de LOCUPALI